



Service d'établissement en immigration et lacunes dans la Région de l'Ouest de CIC

Ce rapport communautaire fait partie de l'étude sur les services d'établissement en immigration et les lacunes dans la Région de l'Ouest de CIC.

Ce projet examine les services d'établissement offerts aux nouveaux arrivants dans des communautés des quatre provinces de l'Ouest et cerne les lacunes et les possibilités sur le plan des services. Il examine également les partenariats existants au sein des communautés en vue de mieux servir les nouveaux arrivants.



Vingt-neuf communautés rurales dans l'Ouest canadien ont été délibérément sélectionnées en vue de maximiser la diversité et d'assurer la validité des conclusions.

- La population totale dans ces 29 communautés (recensement de 2011) se chiffre à 1 191 228 habitants.
- Ces communautés ont accueilli 37 330 résidents permanents (2009-2013).
- La population oscille entre 1 761 habitants, à Arborg et Ashern, au Manitoba, et 104 109 habitants, à Langley, en Colombie-Britannique.
- Le nombre de résidents permanents admis (2009-2013) varie entre 88, à Virden, et 4 320, à Brandon, au Manitoba.
- La capacité des fournisseurs de services d'établissement diffère d'une communauté à l'autre.



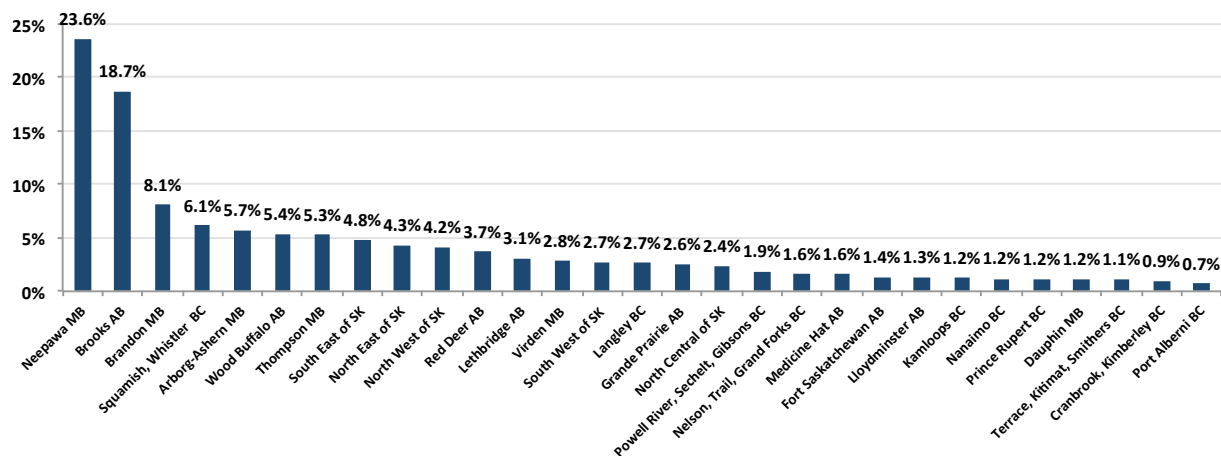
D'importants efforts de recherche ont été consacrés à l'examen des services d'établissement dans les grands centres au Canada. Toutefois, puisque le nombre d'immigrants qui choisissent de s'établir dans de petits centres et dans les régions rurales augmente, ce projet vise à faire l'inventaire des services d'établissement offerts dans des communautés sélectionnées de l'Ouest canadien (Colombie Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba) et à cerner les lacunes, les obstacles et les besoins. De plus, l'applicabilité du modèle de partenariat local en matière d'immigration (PLI) a été examinée en tant qu'option pour améliorer les services d'établissement offerts aux nouveaux arrivants¹ dans l'Ouest canadien.

Des chercheurs, CIC, les gouvernements provinciaux et des organismes de services d'établissement ont pris part à la structure de gouvernance de ce projet. Un groupe d'examen général sur le projet et un groupe consultatif provincial ont été créés pour chaque province de l'Ouest.

Vingt-neuf communautés rurales² et centres urbains dans quatre provinces de l'Ouest ont été choisis par ces groupes consultatifs provinciaux. Les communautés sélectionnées devaient accueillir de nouveaux arrivants tous les ans, ne devaient pas avoir établi de partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) avec l'appui de CIC et devaient avoir au moins une organisation³ financée par CIC. Les grands centres, comme Vancouver, Edmonton, Regina et Winnipeg, ont été exclus de l'étude.

Cent quarante-sept entrevues au téléphone ont été réalisées auprès de hauts représentants de fournisseurs de services d'établissement dans les 29 communautés. Vingt-neuf rapports provisoires ont été rédigés, lesquels présentent les conclusions de la recherche dans chaque communauté. Soixante-neuf participants et intervenants en immigration dans 21 communautés ont présenté des observations sur les rapports en vue d'en assurer l'exactitude. À partir de ces 29 rapports communautaires, quatre rapports provinciaux ont été rédigés, soit un pour la Colombie-Britannique, un pour l'Alberta, un pour la Saskatchewan et un pour le Manitoba. Ces rapports provinciaux résument les conclusions tirées dans les communautés choisies dans chacune de ces provinces. Un rapport régional a ensuite été rédigé, lequel fait la synthèse des thèmes communs qui ont été observés dans les quatre provinces. Trois orientations stratégiques traitent des lacunes cernées et des améliorations nécessaires pour la prestation des services d'établissement et d'intégration dans les régions rurales de l'Ouest canadien.

Nombre de résidents permanents admis (2009-2013) en tant que pourcentage de la population dans les 29 communautés sélectionnées



Les principales conclusions du rapport régional sont résumées sous trois thèmes : **Établissement et emploi, Services et lacunes et Partenariats.**

1. Aux fins de cette étude, les « nouveaux arrivants » comprennent tous les résidents permanents, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les travailleurs étrangers temporaires (TET), les citoyens naturalisés et les étudiants étrangers qui sont au Canada depuis une journée jusqu'à cinq ans.
2. Le terme « communauté » signifie, d'un point de vue géographique, une « communauté locale » qui comprend une seule municipalité ou une « communauté régionale » qui comprend au moins deux municipalités voisines ou des régions qui ne sont pas incluses en tant que municipalités.
3. Bien que le critère consistait à avoir au moins une organisation financée par CIC dans les communautés choisies, un grand nombre des fournisseurs de services participants partagent les coûts du financement avec CIC ou sont financés uniquement par d'autres organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux, par des ONG, par le secteur privé ou d'autres sources.

ÉTABLISSEMENT ET EMPLOI

- L'établissement des nouveaux arrivants constitue un défi dans la plupart des régions de l'Ouest canadien.
- Les petites communautés rurales offrent des avantages aux nouveaux arrivants, mais n'offrent pas les principaux services (absence de garderies, de logements abordables et de transport en commun).
- Il est plus difficile de trouver de l'emploi dans les régions qui sont le plus à l'ouest.
- La maîtrise de l'anglais et la reconnaissance des titres de compétences étrangers sont les deux problèmes les plus fréquemment mentionnés par les nouveaux arrivants qui cherchent un emploi.

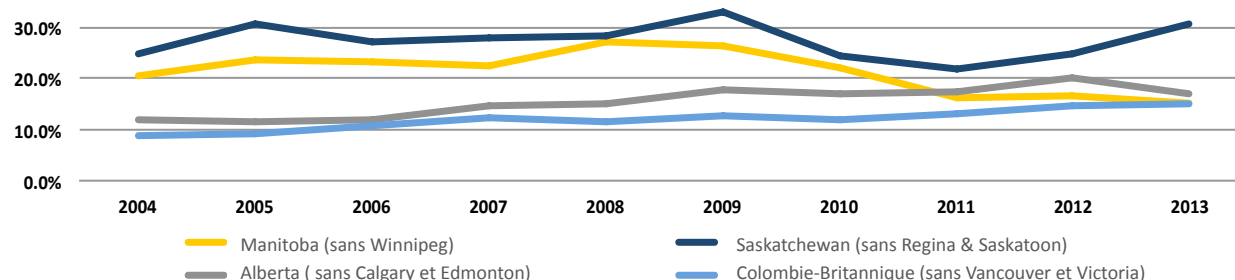
SERVICES ET LACUNES

- Les besoins des nouveaux arrivants sont les mêmes dans l'ensemble de la Région de l'Ouest. L'élargissement de la gamme de services offerts à un plus grand nombre de nouveaux arrivants qui n'y sont pas actuellement admissibles profitera aux diverses communautés.
- L'élargissement des services est nécessaire dans la Région de l'Ouest : certains services précis doivent être offerts plus souvent; il est nécessaire d'élargir la définition de « personne admissible » et les services doivent être offerts dans un plus grand nombre de communautés dans certaines régions géographiques.
- La gamme des services linguistiques est parfois limitée (p. ex. compétences linguistiques de base). Il faut offrir davantage de possibilités de cours de langue de niveau avancé, de formation linguistique adaptée à des emplois précis et d'alphabétisation dans les communautés rurales.
- Des services d'établissement et d'intégration sont nécessaires. Il faut mettre un accent accru sur l'intégration des nouveaux arrivants au sein des communautés, ce qui demandera plus de services et de soutien.
- Il importe que les fournisseurs de services aient accès à une forme de financement fiable (c. à d. financement de base) pour soutenir la capacité organisationnelle requise pour offrir des services d'établissement efficaces.
- Les communautés éloignées font face à des difficultés supplémentaires en ce qui concerne la prestation des services, notamment en raison de la faible densité de population et des longues distances à parcourir (p. ex. Thompson, au Manitoba, Smithers/Terrace/Kitimat, en Colombie Britannique)
- La langue constitue un obstacle pour accéder aux services, ainsi que le fait d'avoir de jeunes enfants. Les fournisseurs de services n'offrent pas de services de garde durant les heures de services et l'accès au transport en commun est limité.

PARTENARIATS

- Les partenariats sont un élément essentiel de la prestation de services aux nouveaux arrivants dans les régions rurales et les petits centres. La majorité des participants des quatre provinces ont indiqué qu'ils travaillaient en partenariat avec d'autres intervenants au sein de leurs communautés.
- Les partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) sont soutenus, mais doivent s'appuyer sur les partenariats organisationnels existants. La formation des PLI diffère d'une province à l'autre.
- Il importe de former des partenariats avec le secteur privé et la participation de ce dernier est essentielle. Des participants de toutes les provinces ont exprimé leur désir d'accroître leur participation et d'améliorer la coordination avec les entreprises et employeurs locaux.

Plus d'immigrants choisissent de s'établir dans les régions rurales : Pourcentage de résidents permanents en Colombie Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba vivant à l'extérieur des grandes villes (2004-2013)



1. Orientation stratégique: Élargir la disponibilité et l'accessibilité des services aux nouveaux arrivants

On demande à CIC d'élargir les services d'établissement existants afin que les fournisseurs de services puissent offrir de meilleurs services qui correspondent aux besoins des nouveaux arrivants dans les communautés rurales. En outre, les fournisseurs de services veulent améliorer l'accès aux services existants et inclure d'autres nouveaux arrivants, c'est à dire ceux que CIC considère comme non admissibles. De plus, des services d'établissement doivent être offerts dans d'autres endroits situés à proximité afin de remédier au problème que posent les longues distances dans les régions rurales. Il importe également d'accroître les services d'intégration existants afin qu'ils soient plus accessibles, répondent plus aux besoins des nouveaux arrivants et tiennent compte des différences culturelles.

2. Orientation stratégique: Renforcer la capacité organisationnelle et augmenter le financement à l'échelle de l'organisation

On demande à CIC d'établir des politiques plus souples en vue de protéger les intérêts de divers groupes de nouveaux arrivants dans les régions rurales. On demande également à CIC de fournir un financement de base aux fournisseurs de services. Les fournisseurs de services dans les régions rurales ont moins de choix, moins d'options de financement et moins d'options en matière de personnel que leurs homologues en milieu urbain. Un financement pluriannuel est nécessaire pour stabiliser leurs opérations, et des politiques de financement plus souples leur permettraient de s'attaquer aux problèmes liés à la distance et à la faible densité. Les fournisseurs de services veulent également apprendre et tirer profit des pratiques utilisées par d'autres concernant la prestation de services d'établissement similaires.

3. Orientation stratégique: Encourager les partenariats en vue de renforcer la capacité organisationnelle au sein des communautés

On demande à CIC de renforcer le programme de partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) dans l'Ouest canadien afin d'accroître la capacité de partenariat, d'améliorer les partenariats existants et d'en tirer profit. De nombreuses régions rurales et villes plus petites ont déjà formé divers types de partenariats. Le programme de PLI peut avoir des retombées positives importantes pour les relations de travail déjà établies. Dans les communautés rurales qui commencent seulement à accueillir un petit nombre de nouveaux arrivants, un tel programme peut aider à appliquer une approche régionale avec les principaux intervenants. Les PLI constituent également un investissement stratégique dans les fournisseurs de services bien établis si l'on considère que le recrutement et la participation des employeurs, des dirigeants municipaux et d'autres intervenants peuvent contribuer à élargir les partenariats existants. CIC doit faire s'assurer que les programmes de PLI tiennent compte des différences provinciales en ce qui a trait aux partenariats.

Équipe de recherche

Bill Ashton, Ph.D. (*chercheur principal*)

Rachael Pettigrew, Ph.D. (*associée de recherche*)

Eleni Galatsanou, MSc (*coordonnatrice de projet*)

Rural Development Institute, Université de Brandon | Tél: (204)-571-8513 | Ashtonw@brandonu.ca

Joe Garcea, Ph.D. (*cochercheur principal*)

Université de la Saskatchewan | Tél: (306)-966-5222 | joe.garcea@usask.ca

Anna Kirova, Ph.D. (*cochercheuse principale*)

John McCoy, Ph.D. (*coauteur des rapports sur les communautés de l'Alberta et des rapports provinciaux*)

Université de l'Alberta | Tél: (780)-492-0913 | akirova@ualberta.ca

Miu Chung Yan, Ph.D. (*cochercheur principal*)

Jenny Francis, candidate au doctorat (*coauteure des rapports sur les communautés de la Colombie Britannique et des rapports provinciaux*)

Université de la Colombie Britannique | Tél: (604)-822-8688 | Miu.Yan@ubc.ca

Lori Wilkinson, Ph.D. (*cochercheuse principale et présidente du groupe consultatif du projet*)

Université du Manitoba | Tél: (204) 474-8491 | Lori.Wilkinson@umanitoba.ca

Vous trouverez tous les rapports à : <https://www.brandonu.ca/rdi/publications/immigration-services-and-gaps/> et http://umanitoba.ca/faculties/arts/research/immigration/reports_IRW.html